



Convention relative au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo

Année 2025

Entre

Guingamp-Paimpol Agglomération

et

Ile de Bréhat

Convention entre les soussignés ci-après désignés :

- **Guingamp-Paimpol Agglomération,**
représentée par son président, Monsieur Vincent LE MEAUX, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 25/03/2025

d'une part,

et
- **Ile de Bréhat,**
représentée par son maire, Monsieur Olivier CARRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal
du

d'autre part,

PREAMBULE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. Le SAGE comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un règlement. **Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral le 21 avril 2017.**

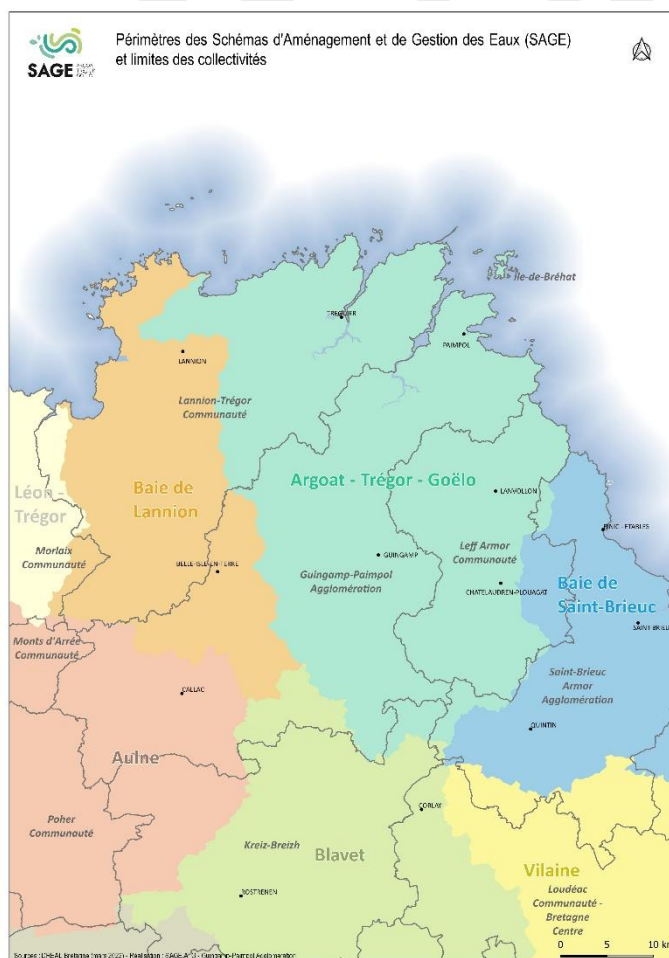
1. Le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo couvre un territoire de 1507km².

Il comprend les territoires hydrographiques suivants :

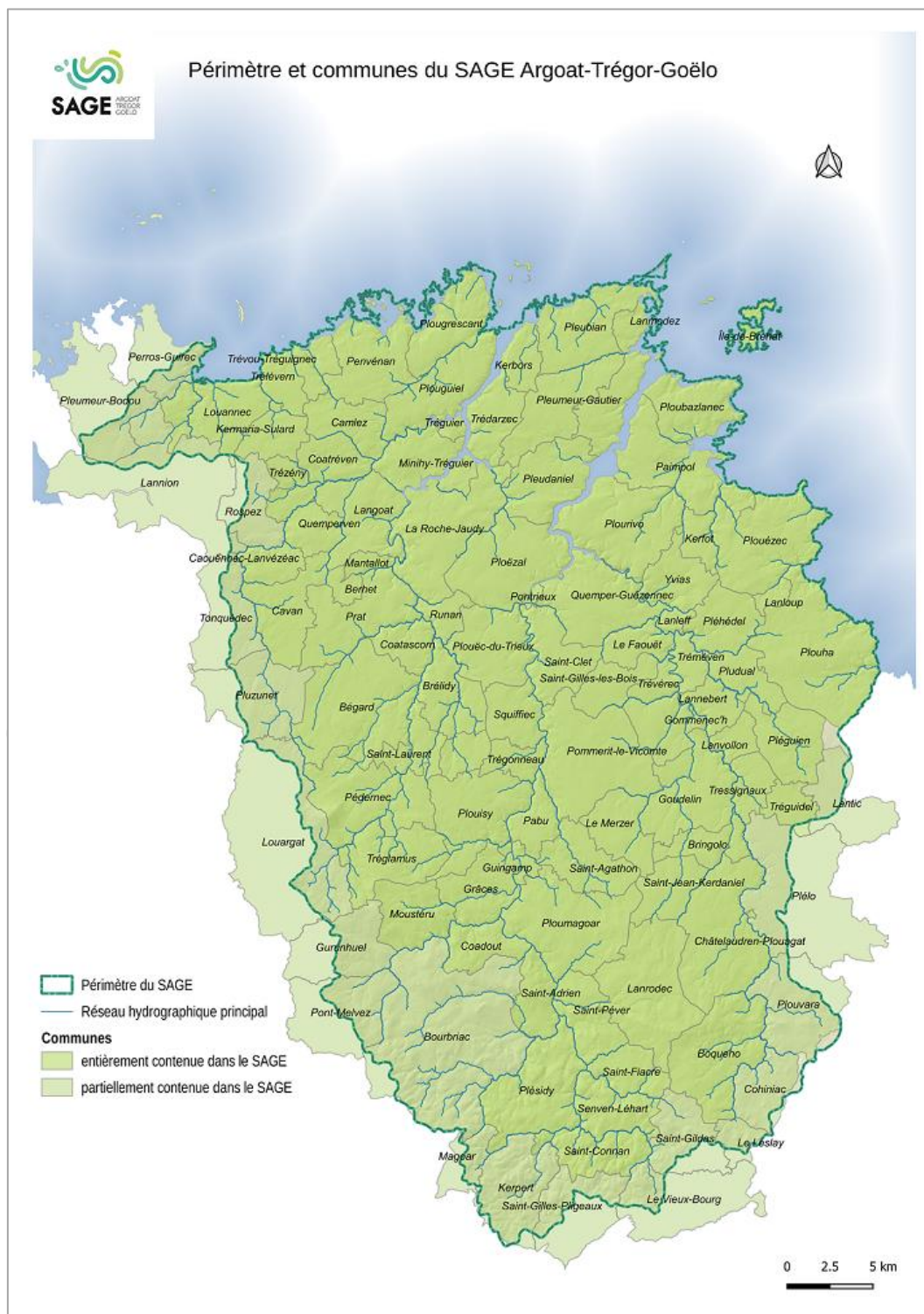
- les bassins versants du *Jaudy*, du *Guindy*, du *Bizien* et des ruisseaux côtiers de *Perros-Guirec* à *Pleubian* (environ 520 km²) d'une part,
- et les bassins versants du *Trieux*, du *Leff* et des ruisseaux côtiers de *Pleubian* à *Plouha* (environ 980 km²) d'autre part.

5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ; ainsi que la commune de l'Ile de Bréhat.



110 communes sont concernées par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, dont 91 communes incluses totalement dans le périmètre.

La population sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est évaluée à environ 144 000 habitants.



2. Les enjeux du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est construit autour de 72 dispositions en lien avec 6 grands enjeux :

- Fierté du territoire
- Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE
- Qualité des eaux : qualité bactériologique et qualité physico-chimique et chimique
- Gestion des milieux aquatiques et du bocage
- Gestion quantitative
- Gestion du risque inondation et submersion

Il définit des objectifs généraux et des dispositions d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, afin de satisfaire à l'objectif de bon état des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

Le règlement du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo contient 5 règles en relation avec l'enjeu de la qualité des eaux, l'enjeu de la gestion des milieux aquatiques et du bocage et l'enjeu de la gestion du risque inondation et submersion.

Les documents approuvés du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo sont consultables via ce lien : <https://sage-argcoat-tregor-goelo.fr/documents-du-sage/>

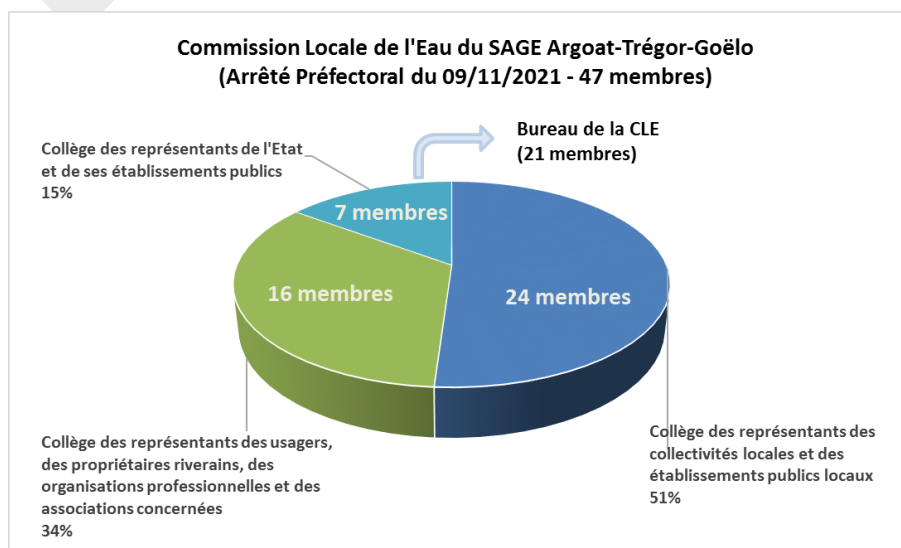
A noter que la règle n°4 du règlement du SAGE a fait l'objet d'une modification (ajout d'un cas de dérogation) validée par la CLE le 25/04/2022 et par Arrêté préfectoral en date du 29/12/2023 (consultable au même lien).

3. Gouvernance du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo assure la mise en œuvre du SAGE.

Elle est composée de 47 membres (Arrêté préfectoral du 9 novembre 2021) répartis en 3 collèges et désignés pour une durée de 6 ans : collège des représentants des collectivités locales et établissement publics territoriaux (24 représentants), collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 représentants) et collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7 représentants).

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est issu du collège des représentants des collectivités locales et établissement publics territoriaux et élu par ses membres. La Commission Locale de l'Eau a été réinstallée le 29 novembre 2021. A cette occasion, Jean-Pierre GIUNTINI a été élu Président de la CLE, Florence LE SAINT et Eric LE CREURER Vice-Président-es.



4. Portage administratif et financier du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le portage administratif est assuré par Guingamp-Paimpol Agglomération. A ce titre, Guingamp-Paimpol Agglomération assure à la Commission Locale de l'Eau, en lien avec les partenaires financiers, les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Elle porte juridiquement le budget proposé par la Commission Locale de l'Eau et administrativement les agents de l'équipe d'animation du SAGE.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET de la CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités de participation financière de **Ile de Bréhat** à la phase de mise en œuvre pour l'année 2025 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo, dont Guingamp-Paimpol Agglomération est la structure porteuse.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS ET CONTENU DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel 2025 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est présenté en annexe 1 de cette convention. Le rapport d'activités 2024 (hors bilan financier 2024, à venir) et la programmation 2025 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo sont présentés en annexe 2 de cette convention.

Les moyens humains prévus pour 2025 (2,22 ETP) devront permettre de poursuivre la dynamique de 2024 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo. L'équipe, ses missions et la quotité de travail sont réparties comme suit :

- Coordinatrice du SAGE (1 ETP) – En charge de l'animation technique et de la coordination de la Commission Locale de l'Eau sur l'ensemble des enjeux du SAGE, de la conduite technique des études dont le suivi de l'étude « Ressources-Besoins », de la communication et de la promotion du SAGE, des relations avec les partenaires, du suivi financier (notamment relations avec les partenaires financiers Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département des Côtes d'Armor, Région Bretagne) ;
- Chargé(e) de mission (1 ETP) – En charge plus particulièrement du Tableau de Bord annuel du SAGE, de l'animation de la thématique « qualité des eaux » et du suivi de l'étude « Ressources-Besoins » ;
- Chargé du SIG (0,2 ETP – mise à disposition par Guingamp-Paimpol Agglomération depuis le 1^{er} mars 2018) – Participation à l'élaboration du Tableau de Bord (cartographie), en charge de la modification cartographique et de la diffusion sur GéoBretagne des inventaires des zones humides, et en appui sur l'analyse des livrables de l'étude « Ressources-Besoins » ;
- Secrétariat, appui pour le suivi financier (0,02 ETP – mise à disposition par Guingamp-Paimpol Agglomération à compter de 2024).

Dans la continuité de 2024, l'année 2025 sera plus particulièrement consacrée à la mise en œuvre des dispositions du PAGD relative à la « Gestion quantitative de la ressource en eau » (cf. Feuille de Route 2020-2025 validée par le bureau de la CLE le 7 octobre 2019 et par le PETR du Pays de Guingamp le 4 novembre 2019 en tant qu'ancienne structure porteuse du SAGE). L'équipe d'animation sera particulièrement sollicitée durant les prochaines années pour le suivi de cette étude « Ressources-Besoins » (HMUC) démarrée en octobre 2022.

ARTICLE 3 – COUT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo en 2025 s'élève à 253 091,40 € TTC, réparti ainsi :

- 148 225,00 € TTC dédiés à l'animation et la communication,
- et 104 866,40 € TTC dédiés à l'étude « Ressources – Besoins » (HMUC).

La part prévisionnelle restant à charge des EPCI et d'Ile de Bréhat, après subventions, est de 51 118,28 € TTC (20,2% du budget prévisionnel total), dont 20 973,28 € TTC dédiés à l'étude « Ressources – Besoins ».
(Voir annexe 1)

Contribution totale d'Ile de Bréhat :

Le montant prévisionnel de la contribution que **Ile de Bréhat** versera à Guingamp-Paimpol Agglomération **pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025** s'élève à **125,24 € TTC** (0,245% du reste à charge, après subventions, soit 0,05% du budget total), dont :

- **73,86 € TTC pour la partie animation et communication**
- **51,38 € TTC pour la partie étude (étude « Ressources – besoins »)**

ARTICLE 4 – MODALITES de VERSEMENT

Le versement de la participation financière de **Ile de Bréhat** à Guingamp-Paimpol Agglomération sera effectué en 1 fois, à la fin de l'opération sur présentation d'un bilan d'activités technique et financier intégrant les dépenses réelles et les subventions perçues, au plus tard au 1^{er} octobre 2026

ARTICLE 5 – DUREE de la CONVENTION

La présente convention est prévue pour une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025). Elle sera réactualisée chaque année.

Fait en deux exemplaires originaux,

A GUINGAMP, le

Le Président
de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vincent LE MEAUX,

Le Maire
de Ile de Bréhat,

Olivier CARRE,

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel 2025 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le bureau de la CLE le 13 décembre 2024

SAGE

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

ARGOAT-TRÉGOR-GOËLO

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Validé par le bureau de la CLE le 13/12/2024

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES PREVISIONNELLES	BP 2025
ANIMATION	143 225,00 €
Rappel BP 2024 =	125 530,00 €
salaire chargé annuel 1 ETP coordination	61 000,00 €
salaire chargé annuel 1 ETP chargé de mission	48 000,00 €
salaire chargé annuel 0,2 ETP chargé de SIG	8 700,00 €
salaire chargé annuel 0,02 ETP suivi financier	800,00 €
Charges de structure (15% des charges de personnel)	17 775,00 €
Frais de mission et de carburant	2 500,00 €
Participation APPCB 2024	2 400,00 €
Hébergement et maintenance site Internet	550,00 €
Frais de colloques et séminaires	500,00 €
Frais d'annonces et d'insertion (consultation étude HMUC)	1 000,00 €
COMMUNICATION	5 000,00 €
Rappel BP 2024 =	2 600,00 €
Supports de communication / ressource en eau - étude HMUC	3 000,00 €
réimpression supports "Nom d'un chien..." et "En voyage..."	500,00 €
Projet "Eau la la !!! C'est beau la mer"	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2025 FONCTIONNEMENT	148 225,00 €

FONCTIONNEMENT	
RECETTES PREVISIONNELLES	BP 2025
Subventions ANIMATION	114 580,00 € 80%
montants éligibles	
Subvention ANIMATION - AELB (70% d'un forfait*)	154 900,00 € 108 430,00 € 75,71%
Subvention ANIMATION - CD22 (10% du forfait ou 80% max)	143 225,00 € 6 150,00 € 4,29%
Subventions COMMUNICATION	montants éligibles 3 500,00 € 70%
Subvention COMMUNICATION - AELB	5 000,00 € 2 500,00 € 50%
Subvention COMMUNICATION - CRB	5 000,00 € 1 000,00 € 20%
RESTE A CHARGE APRES SUBVENTIONS	30 145,00 € 20,34%
Contribution Lannion-Trégor Communauté	9 322,34 € 6,29%
Contribution Leff Armor Communauté	6 731,38 € 4,54%
Contribution Saint-Brieuc Armor Agglomération	396,41 € 0,27%
Contribution Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	278,54 € 0,19%
Contribution Ile de Bréhat	73,86 € 0,05%
Autofinancement structure porteuse Guingamp-Paimpol Agglomération	13 342,78 € 9,00%
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES 2025 FONCTIONNEMENT	148 225,00 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES PREVISIONNELLES	BP 2025
ETUDE "Ressources - Besoins" (HMUC)	
Rappel BP 2024 =	130 540,00 €
Volet Milieux (démarré en mars 2024)	57 866,40 €
Volet Climat (prévi. : démarrage 1er semestre 2025 pour 8 mois)	47 000,00 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2025 ETUDE	104 866,40 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2025	253 091,40 €

INVESTISSEMENT	
RECETTES PREVISIONNELLES	BP 2025
Subventions ETUDE	83 893,12 € 80%
montants éligibles	
AELB - Subvention Volet MILIEUX - 70%	57 866,40 € 40 506,48 € 70%
CRB - Subvention Volet MILIEUX - 10%	57 866,40 € 5 786,64 € 10%
AELB - Subvention Volet CLIMAT - 70%	47 000,00 € 32 900,00 € 70%
CRB - Subvention Volet CLIMAT - 10%	47 000,00 € 4 700,00 € 10%
RESTE A CHARGE APRES SUBVENTIONS	20 973,28 € 20%
Lannion-Trégor Communauté	6 485,99 € 6,19%
Leff Armor Communauté	4 683,33 € 4,47%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	275,80 € 0,26%
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	193,79 € 0,18%
Ile de Bréhat	51,38 € 0,05%
Autofinancement structure porteuse Guingamp-Paimpol Agglomération	9 283,19 € 8,85%
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES 2025 ETUDE	104 866,40 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES 2025	253 091,40 €

Pour mémoire, répartition du reste à charge après subventions (soit 20% du budget) :

Guingamp-Paimpol Agglomération	44,262%
Lannion-Trégor Communauté	30,925%
Leff Armor Communauté	22,330%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	1,315%
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	0,924%
Ile de Bréhat	0,245%

* forfait AELB :

Le montant prévisionnel de la subvention AELB pour l'animation est calculé selon la formule suivante :
70% × [Salaires annuels chargés + (12000€ × nombre d'ETP animation et SIG) + 10000€]

La contribution est calculée ainsi : 50% au prorata de la population des communes sur le SAGE et 50% au prorata de la surface des communes sur le SAGE.

* forfait AELB :
Le montant prévisionnel de la subvention AELB pour l'animation est calculé selon la formule suivante :
70% × [Salaires annuels chargés + (12000€ × nombre d'ETP animation et SIG) + 10000€]

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20250325-DEL2025_03_074-DE

ANNEXE 2 :

**Rapport d'activité 2024 – Programmation 2025 du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le bureau de la CLE
le 13 décembre 2024 (hors bilan financier 2024)**

PROJET